



## BILAN des promotions à la Hors Classe 2020 SNUipp-FSU 65

Cette année, le niveau de 17% de promus est enfin atteint comme dans le second degré. Il y a 398 promouvables donc 67,66 promotions possibles mais comme les décimales ne comptent pas (contrairement aux avancements d'échelon), il y aura 67 promotions. Pour information, l'an dernier il y a eu 54 promus pour 358 promouvables.

Cette année 398 PE sont inscrits sur la liste des promouvables pour la campagne d'avancement à la Hors classe au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Sont entrés sur cette liste les PE qui sont au 9<sup>ème</sup> échelon depuis plus de 2 ans au 31 août 2020.

Nous avons dans un premier temps, alerté les services administratifs que le tableau envoyé aux organisations syndicales n'avait pas repris les discriminants adoptés en CAPD en 2018 c'est-à-dire, à barème égal :

1. L'AGS
2. L'ancienneté dans le corps des PE,
3. L'échelon,
4. L'ancienneté dans l'échelon,
5. La date de naissance (du plus âgé au plus jeune)

Mais le tableau envoyé contient encore des erreurs notamment dans la valeur de l'échelon et dans la durée de l'échelon. Un nouveau tableau devrait nous être envoyé.

Aussi, nous ne pouvons pas vous détailler le nombre de collègues dans chaque échelon

Parmi les promouvables, on compte :

- 285 femmes soit 71,6%
- 113 hommes soit 28,4%

Les appréciations données par le DASEN :

- 46 excellent soit 11,5%
- 141 Très satisfaisant soit 35,4%
- 219 Satisfaisant soit 55%
- 0 A consolider soit 0%

Nous rappelons que les appréciations sont données DEFINITIVEMENT : cf. circulaire / *« J'appelle votre attention sur le fait que l'appréciation qui sera portée cette année conformément aux orientations précitées sera conservée pour les campagnes de promotions ultérieures si l'agent- n'est pas promu au titre de la présente campagne. »*. Malgré les demandes réitérées par le SNUipp-FSU au Ministère, cette disposition a été maintenue sauf cas à la marge (révision par exemple pour un collègue ayant une appréciation « à consolider »).

Parmi les 88 premiers de la liste, les barèmes vont de 150 à 170 (les suivants ont tous des barèmes <150):



## BILAN des promotions à la Hors Classe 2020 SNUipp-FSU 65

- 17 barème 170
- 12 barème 160
- 59 barème 150

Les barèmes attribués à l'ancienneté vont de 30 à 80.

### Rappel du barème :

1/ L'appréciation du DASEN (Excellent = 120 / Très satisfaisant = 100 / Satisfaisant = 80 / A consolider = 60)

2/ L'ancienneté :

<b>Echelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août</b>	<b>9+2 ans</b>	<b>9 + 3 ans</b>	<b>10 + 0</b>	<b>10 + 1</b>	<b>10 + 2</b>	<b>10 + 3</b>	<b>11 + 0</b>	<b>11 + 1</b>	<b>11 + 2</b>	<b>11 + 3</b>	<b>11 + 4</b>	<b>11 + 5 et plus</b>
<b>Ancienneté dans la plage d'appel</b>	<b>0 an</b>	<b>1 an</b>	<b>2 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>4 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>6 ans</b>	<b>7 ans</b>	<b>8 ans</b>	<b>9 ans</b>	<b>10 ans</b>	<b>11 ans et plus</b>
<b>Points d'ancienneté</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>40</b>	<b>50</b>	<b>70</b>	<b>80</b>	<b>90</b>	<b>100</b>	<b>110</b>	<b>120</b>
	<b>&gt; 2 ans ≤ 3 ans</b>	<b>&gt; 3 ans ≤ 4 ans</b>	<b>≥ 0 an ≤ 1 an</b>	<b>&gt; 1 an ≤ 2 ans</b>	<b>&gt; 2 ans ≤ 3 ans</b>	<b>&gt; 3 ans ≤ 4 ans</b>	<b>≥ 0 an ≤ 1 an</b>	<b>&gt; 1 an ≤ 2 ans</b>	<b>&gt; 2 ans ≤ 3 ans</b>	<b>&gt; 3 ans ≤ 4 ans</b>	<b>&gt; 4 ans ≤ 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>

Reclassement : nous rappelons que le passage à la HC correspond à un changement de grade donc il y a conservation de l'ancienneté acquise dans l'échelon.